L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 72 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.
VENDREDI, 18 OCTOBRE 1889.

PETITES ANNONCES.

MME E. HUREAU, modiste fashionable (Style Parisien) a transféré son établissement de la 9 Chartres au No 198 rue du Canal. 1er sept—3m

PERDU—Un cheval couleur camelle. Récompensé quiconque en donnera des nouvelles à Pierre Dangé, No 306 rue St-Philippe. 15 oct—2t

ON DEMANDE.

UNE bonne cuisinière pour petite famille. De bonnes références seront exigées. S'adresser 235, rue Esplanade. 18 oct—3t

50 hommes pour travailler sur une plantation en orière et venant partir demain en bateau—51 Passage de la Bourse. 18 oct—1t

20 jeunes filles pour aider de la lingerie de dames. 27 Carondelet. 18 oct—1t

UNE gouvernante, parlant anglais, bonne cuisinière et blanchisseuse pour une petite famille. Devra coucher sur les lieux. 715 avenue Jackson. 18 oct—1t,20

DEUX bonnes, deux faiseurs de sauce, rue Dauphine. S'adresser H. B. Grima, 134 rue Dryades. 15 oct—3t

DEMANDES D'EMPLOI.

DES étudiantes arrivant d'Europe désirent se placer. S'adresser à l'Hôtel des Etrangers, No 13 rue Dumaine. 15 oct—1m

UN homme de 37 ans, ancien avocat, ancien journaliste, demande un emploi de professeur de 6me à 3me à la lycée, collège ou école paroissiale ou place de précepteur dans une famille. Bonnes références. S'adresser à M. Dos. Gil, St-Gabriel P. O., La. 10oct—10t

UNE jeune fille française désire entrer dans une famille comme institutrice pour enfants. Leçons de français, d'allemand et de piano. Adresse C. J., bureau du journal.

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Adolphe Emile Schedecker.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 25,956—Division H. — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Charlotte Trouilly, veuve de Adolphe Emile Schedecker, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
18 oct—1s 23 27

Succession de W. L. Palmer.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 28,158—Division D—Attendu que Jno M. Baldwin a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu W. L. Palmer, décédé intestat; avis est par le présent donné à toute cour que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Alfred Belloni, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour
E. A. LUMINAIS
17 oct—17 22 26 Greffier

Succession de Mme Rosina Stelb, femme décédée de Frederick Probst.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 22,017—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Annie Lauer, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS
18 oct—13.18 22 Greffier.

Succession de Paul De Fassan.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 26,334.— Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par John B. Vinet administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS.
12oct—12 17 20 Greffier.

Succession de Veuve J. B. Lavigne.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 27,564—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par E. M. Rouzan administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour.
E. A. LUMINAIS,
Greffier.
16 oct—16 20 26

Succession de August Fleckinger et de sa femme Anna C. Fleckinger.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 26 932—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Henry Fleckinger administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS,
12 oct—12 17 20 Greffier.

Succession de Susanna Attenhofer.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 27 330—Division E. Attendu que Dominick Attenhofer a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Susanna Attenhofer, décédée intestat, avis est par le présent donné à toute cour qui peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS.
12 oct—12 17 20 Greffier

Compagnie d'assurances mutuelles DES MARCHANDS De la Nouvelle-Orléans.

No 164 rue du Canal.

TRENTE-CINQUIÈME ETAT DE SITUATION ANNUELLE

La compagnie publie l'exposé suivant, conformément à ce qu'exige sa charte

Primes reçues pendant l'année expirée le 31 mai 1889, y compris les primes non acquises de l'année précédente :

Sur risques d'incendie	$158,886 75
Sur risques maritimes	3,042 06
Sur risques de rivières	6,628 62
Total des primes	$168,557 43
Moins.—Primes non acquises	49,693
Primes nettes acquises au 31 mai 1889	$118,864 43
Pertes payées :	
Sur risques de feu	40,842 52
Sur risques maritimes	1,507 32
Sur risques de rivières	3,847 35
Taxes et dépenses, moins intérêts	29,707 36
Réassurances et primes rendues	13,840 40
	$91,745 29
Profits	$27,119 14

La Compagnie possède de l'actif ci-suit :

Propriétés foncières	$231,632 39
Actions de banques et de chemins de fer	30,442 55
Billets garantis par hypothèques et dépôt de titres	77,545 82
Billets renouvelés	51,434 76
Primes en cours de collection	18,126 83
Certificats 6 0[0 de ville	26,207 50
Billets hypothécaires en portefeuille	4,235 00
Argent comptant	15,006 45
	$456,735 11

L'exposé ci-dessus est une copie juste, vraie et correcte des livres de la compagnie.
Signé F. FOUCHER, Président.
JULES MONTREUIL, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, } Paroisse d'Orléans, } Ville de la Nouvelle Orléans. }

Fait sous serment personnel moi, ce 30me jour de juin 1889.
Signé JAS. FAHEY, Notaire

DIRECTEURS.

F. A. Fourcade	Jos. A. Rabouyn,
Jos. Kopfler	Alex. Milhet,
Jos. Hopkins	John B. Caldwell,
Paul Hennen	L. Pepin.
G. Sauvain.	

ATTRAIT SANS PRECEDENT!
PLUS D'UN MILLION DISTRIBUE.
L.A.S.L.
Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane
Incorporée par la Législature, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public.
La création de la Compagnie a été ratifiée, par un vote populaire énorme, et renouvelée par la présente Constitution de l'Etat, adoptée le 2 décembre 1879.
Les grands tirages extraordinaires ont lieu semestriellement (Juin et Décembre) et les grands tirages à numéros simples ont lieu tous les autres dix mois de l'année, et sont tous lieu en public, à l'Académie de Musique, à la Nouvelle-Orléans.
Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui sont en dessous de l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.
G. T. Beauregard
J. A. Early
COMMISSAIRES.
L'ABEILLE
Nouvelle-Orléans
JOURNAL QUOTIDIEN,
— AVEC UNE —
EDITION HEBDOMADAIRE
— DE —
PARAISSANT
SAMEDI MATIN
Contenant toutes les matières publiées pendant la semaine dans l'édition quotidienne.
L'Edition hebdomadaire, réunissant en un seul numéro toutes les nouvelles de la semaine, compte beaucoup d'abonnés et de lecteurs en Europe.
BUREAUX ET ATELIERS,
No 73 RUE DE CHARTRES
Entre Conti et Bienville.
Grand Tirage Mensuel,
L'ACADÉMIE DE MUSIQUE,
NOUVELLE-ORLEANS,
MARDI, 12 NOVEMBRE 1889
GROS LOT: $300,000
100,000 Billets à Vingt Dollars; Demi-Billet $10; Quart de Billet $5 00; Dixième de Billet $2 00; Vingtième de Billet $1 00.
LISTE DES LOTS:

1 Lot de	$300,000, soit	$300,000
1 Lot de	100,000,	100,000
1 Lot de	50,000,	50,000
1 Lot de	25,000,	25,000
2 Lots de	10,000,	20,000
5 Lots de	5,000,	25,000
25 Lots de	1,000,	25,000
100 Lots de	500	50,000
1000 Lots de	300,	300,000
500 Lots de	200,	100,000

PRIX D'APPROXIMATION:

100 Lots de	$500, soit	$50,000
100 Lots de	$300,	30,000
1 Lots de	$200,	30,000

PRIX TERMINAUX.

999 Lots de	$100, soit	99,900
999 Lots de	$100,	99,900
3,134 Lots se montant à		$1,054,800

On demande des agents partout.
Pour les prix à payer par les Clubs, ou pour tout renseignement que l'on voudrait avoir, s'adresser en ensuite. Votre écriture devra être distincte et le Numéro lisible. On n'enverra un service plus rapide de la Poste en envoyant une enveloppe portant l'adresse en plein.
IMPORTANT.
Remises par Postal Notes, Express Money Order, ou change de New York, dans des lettres ordinaires. Monnaie courante par l'Express.
S'adresser à
M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, La.
Adresser vos lettres enregistrées contenant de l'argent à la
New Orleans National Bank,
New Orleans La.
On s'abonne à la semaine avec les porteurs et les marchands de journaux.
L'ABEILLE,
Fondée le 1er septembre 1827 est le plus ancien journal quotidien de la Louisiane et du Sud Ouest.
Elle est lue par toute la population franco-louisianaise et est conséquemment, au point de vue des annonces, un excellent organe de publicité.
Elle est reçue non-seulement dans toutes les paroisses créoles de la Louisiane, mais dans les Etats voisins, au Mexique, aux Antilles, en Europe, partout enfin où on lit le français et où on s'intéresse aux affaires de notre pays
BUREAUX ET ATELIERS
73.....CHARTRES.....73

ANNONCES JUDICIAIRES

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de district pour la paroisse d'Orléans. Ce certifie par le présent que le 27me jour de septembre 1889, jugement a été rendu dans cette Cour, dans l'affaire suivante dans les mots et chiffres comme suit, à savoir:—

Dans l'affaire d'interdiction de Mlle Nelie Villere.—No 27,772—Division C.—Cette affaire a été jugée aujourd'hui. Présents: MM. F. E. Rabasse & Fils pour la pourvoite et F. E. Rabasse, Jr. pour la défense, et, après avoir entendu les plaidoiries, les témoignages et les avocats, la cour, considérant que les témoignages sont pleinement établi que la défenderesse devrait être interdite;

Il est ordonné, adjugé et décrété qu'il y est jugement déclarant la dite défenderesse, Nelie Villere, incapable de prendre soin de sa personne et de sa propriété et de contracter aucun marché valide qui pourrait être contracté par une personne saine d'esprit; et que, en conséquence, elle est et est par le présent interdite à toutes fins et objets.

Il est de plus ordonné, adjugé et décrété que les frais de justice, M. F. E. Arabaud, médecin expert, soient fixés à vingt cinq dollars, et que les honoraires de M. E. Roberts, Jr., soient pour le défendeur, soient fixés à trente dollars, et que les dits honoraires soient faits comme faits dans cette affaire et que tous frais soient payés par le défendeur.

Jugement rendu le 27 septembre 1889.
Jugement signé le 2 octobre 1889.

Jugé de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, siégeant à la place de l'Hon. F. A. Morse, juge de la dite cour, Division C, actuellement en congé.

En témoignage de quoi j'ai apposé ma signature et le sceau de la dite Cour, dans la ville de la Nouvelle Orléans, ce 2me jour du mois d'octobre en l'année de Notre Seigneur mil huit cent quatre-vingt neuf.
HUGUES J. LAVERGNE,
Député Greffier.
15oct—15 20 24

AVIS AUX CREANCIERS

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—No 26,026—Division E—Mike Fritz vs ses créanciers.—Ordre de Cour.—Que la comission des biens du pétitionnaire Mike Fritz soit, et est, par le présent, autorisé de payer, pour le bénéfice de ses créanciers et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers se tient ou soit convoquée et tenue partout Brent Commercial place, notre, au numéro No 1153 rue des Magasins, en cette ville, le MARDI, 26me jour de novembre 1889, à 11 heures A. M., afin de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, de nommer un syndic et de voter sur toutes matières qui pourront leur être soumises et spécialement pour considérer l'application du pétitionnaire d'être déchargé de ses dettes, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues.

Nouvelle-Orléans, 2 octobre 1889.
[Signé] FRED. D. KING.
Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, siégeant à la place de l'Hon. F. A. Morse, juge de la dite Cour, Division C, maintenant absent sur congé.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
12oct—2t au 5nov

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de district pour la paroisse d'Orléans.—No 27,907—Division E.—Succession de Georges D. Geddes.—Ordre de Cour.—Que la vente faite par Jacob Schlosser en bonnes et dues forme et manière de son créancier soit accepté par la Cour pour le bénéfice des créanciers, et il ordonné qu'une réunion des dit créanciers soit tenue et convoquée partdevant Omer Villeré, notaire public, à son bureau, No 30 rue Carondelet, en cette ville, le mercredi, 23 octobre 1889, à 11 heures A. M. dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, élire un syndic, et voter pour toutes matières qui pourront être soumises et que toutes procédures contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues; et que W. J. Vocke, un certificat, 10 actions, 95 chas. Southern Automatic Electric Block Machine Company; un certificat 1 action, $25, Acadian Driving Club Association; une action, $250, French Opera Association Limited; un certificat de $250 de souscription au nouveau stock of Mexican International Improvement Company; un certificat no 10,128 intérêt dans 1400 actions de la Mexican International Improvement Company; un reçu portant 31,07 50 actions 13 1[2 0[0 de 150 actions Mexican Mining Company; un certificat de 1 action, 25 actions de $10 chacune dans la American Patent Operating Company Limited; Un certificat de 1 action, $100 dans la Nouvelle Orléans Cricket Club; un certificat de 2 actions, $10 chacune, Trader's Bank of N. O.; et en lieu de compteur ouverts, réclamations, bilan, etc., et plus ample ample ci-inclusée.
Ainsi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Sheriff Civil de la Paroisse d'Orléans.
11oct—11 15 19 22

EDITION QUOTIDIENNE.

Un an	$12 00
Six mois	6 00
Trois mois	3 00
Un mois	1 00

EDITION HEBDOMADAIRE.

Un an	$3 00
Six mois	1 50
Quatre mois	1 00
Un mois	25

Compagnie d'Assurances de la Nile-Orléans.

CONFORMÉMENT au règlement de sa charte la Compagnie d'Assurance de la Nouvelle-Orléans, publie l'état de situation suivant de ses affaires, du 1er janvier au 31 décembre 1888:

Primes d'incendie	$167,151 81
Primes maritimes	3,728 96
Primes de rivières	2,782 90
	$173,663 67
Primes acquises de 1887	67,567 11
Total des primes	$231,230 78
Intérêt, loyers et convoyage	$16,460 24
	$247,691 02
A déduire—	
Primes non terminées pour 1888	$49,063 73
Primes sous cancellation par la compagnie de police sur les risques spéciaux en chemin de fer, dans la Louisiane, la compagnie ayant cessé d'accepter ces risques	29,274 51
Autres primes remboursées	7,002 79
Réassurances	8,388 56
	$93,754 59
Revenu net	$153,937 03
A déduire—	
Réclamations de feu de 1888	$108,101 54
Risques maritimes de 1888	1,276 42
Risques de rivières de 1888	510 73
Pertes payées pour 1888	$104,888 49
Commissions	16,116 27
Taxes et dépenses de l'Etat et de la ville	3,150 73
Frais de cour et remboursements à agents	936 97
Rent of Underwriters, Rabouck et corps des officiers, dépenses générales, intérêt et escompte	4,063 02
	29,225 22
	3,934 17
	$158,265 17
	$1,343 14
A quoi doit être ajouté: Portion appartenant à l'année 1887 et payées pendant l'année 1888, savoir:	
Pertes de feu de 1887 payées en 1888	$44,046 66
Pertes maritimes de 1887 payées en 1888	6,675 08
Pertes de rivières de 1887 payées en 1888	21,675 30
	$72,396 96
	$73,745 09
La compagnie possède l'actif suivant, savoir:	
Argent dans les banques	$97,343 71
Primes en cours de collection	20,963 59
Dû des profits de la Nile-Orléans, moins la prime consolidée à payer	9
Actions de la Louisiane, $135,350; de St. Louis Bridge Company, $100 00; Belt Railroad Bonds, $500 00	136,454 39
Mobile Cemetery Association and New Orleans Cotton Exchange	25,000 00
Billets hypothécaires, 1er hypothèque sur propriétés familiales valant le double du montant	26,813 11
Prêts sur demandes garantis par billets valables	26,222 27
Warrants, convoyeur, primes, propriétés foncières et meubles de bureaux	4,444 88
Warrants de l'Etat	78,241 55
Débiteurs divers	1,252 72
	662 93
	$366,124 07
Intérêt dû en 1888 sur billets hypothécaires et prêts	3,176 26
	$366,810 33
PASSIF.	
Créanciers divers, dividendes non réclamés	$3,106 73
Dépôts divers, profits et 1889	13,696 93
Pertes en suspens et payables en 1889	2,336 75
	$19 042 39
Surplus net en vue des porteurs de polices et dépenses	$347,767 94
L'Etat et dépenses	1,000 00
Total	$348,767 94

Nous, soussignés, jurons solennellement que les présents sont un exposé correct fidèle et juste de l'état de la dite Compagnie.
THOS. SEXTON, Président.
JNO. G. SEED, Secrétaire.
Jos. Boyle, rapporteur, et Wm. T. Hatch et H. Hoffman, directeurs, étant présents à l'assemblée de la Compagnie d'Assurances de la Nouvelle-Orléans, ainsi que l'exige la loi, ont déclaré les susdits et signés soit bonnes et sous toute les rapports.
CHAS. BAIN, Rapporteur.
W. T. HATCH,
H. HOFFMAN.
Fait et signé sous serment personnel moi, ce 2me jour de novembre 1889.
JAS. FAHEY, Notaire.
DIRECTEURS.

W. A. Wood,	E. Lowenthal,
Thos. Sexton,	J. Poch,
Jos. Boyle,	Jos. Jonas,
Jas. Pyle,	Jos. Kopfler,
Jas. Lewis,	J. Bayn,
Jas. Bain,	Jos. Hopkins,
Jas. Gibson,	J. Bayn,
Jas. Gibson